

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence de financement
des infrastructures de transport
de France (AFITF)

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Décision du 14 novembre 2018 portant délégation de signature (secrétariat général)

NOR : TRAT1907502S

(Texte non paru au journal officiel)

Le président du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF),

Vu le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004 modifié relatif à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France ;

Vu le décret du 23 avril 2018 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est accordée à M. Jean ABELE, secrétaire général de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), à l'effet de signer, au nom de l'AFITF, les correspondances, actes, décisions, conventions, contrats et marchés, les mandats et toutes autres pièces relevant des attributions, responsabilités, pouvoirs et missions conférés au président du conseil d'administration de l'AFITF par le décret no 2004-1317 du 26 novembre 2004 modifié susvisé, à l'exclusion des délibérations du conseil d'administration.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait à Paris, le 14 novembre 2018

Signé

Christophe BECHU